



Journal des CSE de SNCF Réseau

N°8 – Mars - Avril 2020

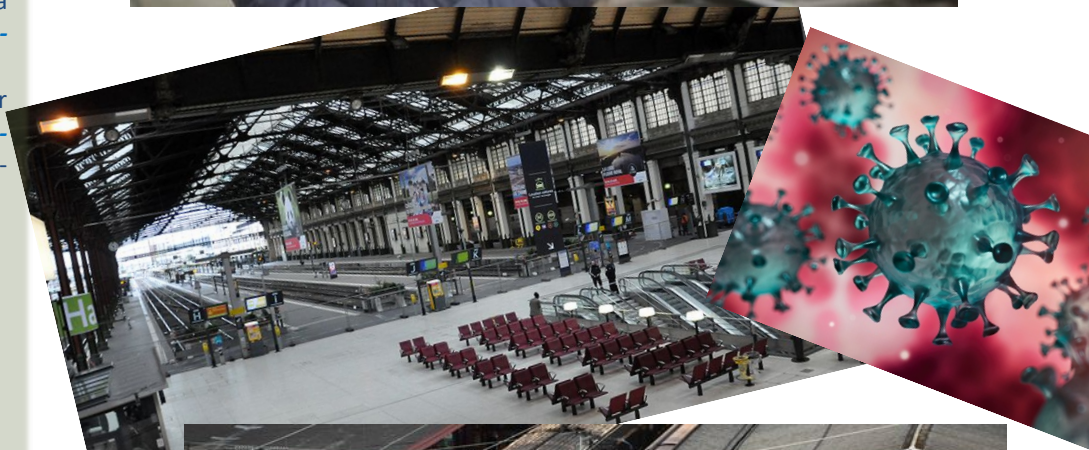
DIRECTION GÉNÉRALE IDF

Qu'est-ce que le CSE ?

Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.



SOMMAIRE

EDITO du SF.....	2
CSE CENTRAL RESEAU.....	3
INTERESSEMENT.....	5
REFORME DES RETRAITES.....	6
EFFECTIFS EN CRISE.....	7
INFOS PRATIQUES.....	8



DIRECTION GÉNÉRALE IDF



L'EDITO DU SECRETAIRE FEDERAL *PAR C. THETIER*

Depuis le 24 janvier 2020, début de l'épidémie du Coronavirus COVID-19, notre pays, au stade 2, fait état de plusieurs centaines de personnes décédées et plusieurs milliers de cas confirmés.

Certes, ces chiffres peuvent être alarmants, mais nous ne devons pas céder à la panique et ne pas faire preuve de paranoïa. Néanmoins, il est recommandé d'adopter les mesures d'hygiène et sanitaires afin d'éviter la propagation de ce virus.

Les conséquences économiques sont plutôt importantes car elles auront un impact sur le PIB sur l'année 2020, notamment sur certaines chaînes de production industrielles qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement mais également sur le tourisme, la restauration, et en ce qui nous concerne, les transports.

Le président du groupe SNCF, Jean-Pierre FARANDOU, qui avait annoncé un manque à gagner colossal à cause de la grève, devra ajouter à cela, les pertes liées à la baisse de fréquentation des trains. Quelles seront les conséquences sur notre

entreprise et sur les conditions de travail des cheminots ?

Concernant l'actualité au sein de notre entreprise, il faut noter que la décision de Jean-Pierre FARANDOU de nommer François NOGUE en tant que directeur des ressources humaines du groupe SNCF est encourageante. Le 5 mars 2020, l'UNSA-Ferroviaire a rencontré le nouveau DRH afin de lui exposer la situation alarmante de l'entreprise à la suite des orientations politiques et stratégiques depuis les multiples restructurations. Le DRH, attentif à nos revendications et nos alertes, a pris des engagements notamment sur le dialogue social, l'emploi, la mobilité inter sociétés, la ré internalisation de certaines missions et l'établissement d'un projet d'entreprise qui renforce la place du ferroviaire au sein des territoires. L'UNSA-Ferroviaire encourage ces décisions mais sera attentive que tous les engagements, pris par la direction du groupe SNCF, soient respectés.



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

INFORMATIONS NATIONALES



COMPTE RENDU CSE CENTRAL RESEAU – MISE EN PLACE

Le 4 mars 2020, s'est tenue la réunion de mise en place du CSE Central Réseau.

Cette instance a pour but de traiter des sujets de politique générale sur le périmètre de Réseau.

Après l'ouverture de la séance par le Président de l'instance, un tour de table a été fait afin que chaque membre puisse se présenter.

La délégation UNSA-Ferroviaire a tout de même souhaité lire une déclaration pour proposer une méthode de fonctionnement de cette instance.

La délégation UNSA-Ferroviaire a débuté sa déclaration en rappelant le contexte du passage en Société Anonyme, l'inquiétude des cheminots sur leur avenir et le devenir de l'entreprise, l'augmentation des Risques Psycho Sociaux au sein de la SNCF, la sous-traitance à outrance, la reprise d'une partie du réseau par les Régions AOT à la suite du rapport PHILIZOT et de la loi sur les Mobilités et l'énorme poids de la dette qui plane encore sur nos têtes.

A la suite de cette introduction, il était important d'établir un cadrage sur cette instance. La délégation UNSA-Ferroviaire a demandé, à la direction et à toutes les organisations syndicales présentes, d'œuvrer ensemble pour trouver des solutions pour permettre d'améliorer les conditions de travail de tous les cheminots de Réseau, qu'ils soient au statut ou contractuels.

A la suite des déclarations des OS, les réponses de Georges ICHKANIAN :

- Déception de la non validation de l'accord Classification et Rémunération qui posera problème lorsqu'il faudra être compétitif pour un appel d'offre.
- Concernant les lignes UIC 7 à 9, un financement de la régénération est prévu mais la politique de l'Etat est surtout de faire des efforts sur le réseau quotidien.
- Sur le dialogue social, le président de l'instance approuve la déclaration de l'UNSA-Ferroviaire qui stipule qu'il faut œuvrer ensemble pour améliorer le dialogue et pour traiter des sujets essentiels.
- Au sujet des démissions, La direction n'est pas inquiète, mais restera attentive au taux de démission. Pour un taux de 2,5% dans le privé, la SNCF a un taux de démissions qui varie entre 0,8 et 1%. Néanmoins, le taux est élevé sur certains métiers.
- Le taux de participation à l'enquête Allure est satisfaisant avec environ 30000 réponses. La direction déclare qu'elle mettra tout en œuvre pour améliorer les points négatifs.
- COVID-19 : L'entreprise s'efforce de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les agents. Tout le monde doit rester attentif aux annonces du gouvernement sur l'évolution du virus.

Georges ICHKANIAN nous informe également que le nouveau président de Réseau viendra se présenter et annoncera la politique qu'il veut mener au sein de la SA Réseau.

Pour rappel, l'Accord de Branche n'était qu'un socle minimum et la transposition sur chaque SA aurait permis de revoir à la hausse les points qui concernaient la SA Réseau. La délégation UNSA-Ferroviaire sera attentive à la décision de rouvrir les négociations ou de subir un décret par le gouvernement. Si cette dernière solution était préférée, l'UNSA-Ferroviaire fera du lobbying auprès du gouvernement pour obtenir à minima ce qui a été obtenu après 2 années de négociations. Pour le financement de la maintenance, l'UNSA-Ferroviaire fait le constat que le budget prévu est important mais insuffisant. En ce qui concerne le dialogue social, la situation de l'emploi et des démissions, notre délégation n'hésitera pas à alerter et agir si les moyens mis à disposition ne permettent pas d'améliorer les conditions de travail. Et au sujet du virus COVID-19, l'UNSA-Ferroviaire suivra de très près les annonces du gouvernement, la communication et les mesures de l'entreprise.

INFORMATIONS NATIONALES



A l'ordre du jour du CSE Central était prévu :

- Election du Secrétaire : Yves DECELLE (CGT) élu à l'unanimité
- Election du Trésorier : Adrien LEROY (UNSA) élu à l'unanimité
- Constitution du bureau : (vote à l'unanimité)
 - CGT : Yves DECELLE, Mathieu DOUMER, Nicolas MIDAGUE, Christophe BONNESOEUR
 - UNSA : Adrien LEROY, Nicolas MONTAGNE-PONSARD
 - SUD : Mathieu BORIE
 - CFDT : Caroline LE GUELLEC
- Désignation des membres émanant de Réseau pour l'Instance Commune dite CCGPF :
 - 6 titulaires (vote à l'unanimité) :
Yves DECELLE (CGT), Guillaume NOURRY (CGT), Cyrille CONDO (CGT), Adrien LEROY (UNSA), Alain TINANT (UNSA) et Caroline LE GUELLEC (CFDT)
 - 6 suppléants (vote à l'unanimité) :
Mathieu DOUMER (CGT), Christophe THETIER (UNSA), Raphaèle ALLARD (UNSA), Nathalie MOINE (UNSA), Emmanuel STIEGLER (CFDT), Valérie TIRAN (CFDT)

INFORMATIONS NATIONALES



INTERESSEMENT 2020

Dès 2014, l'[UNSA-Ferroviaire](#) a engagé des négociations avec la Direction pour le versement de l'intéressement à tous les salariés du GPF SNCF. S'en est suivie la signature de trois accords distincts, un pour chaque Épic conformément à la loi, qui ont permis de verser environ **1600 € brut à chaque salarié en cumul sur les cinq années écoulées**.

Ces accords permettent une augmentation sensible de votre pouvoir d'achat, en montants individuels et uniformes (non variables suivant niveau hiérarchique) par Épic, en retour de l'effort collectif produit (chaque montant est brut en année pleine de présence et résulte de l'exercice SNCF 2019).

Même si les montants sont supérieurs à ceux de l'an dernier, force est de constater que le compte n'y est pas. La Direction mettant cette modeste hausse sur le compte du mouvement social historique pour la défense du système de retraite. Ce mouvement ayant impacté très sensiblement les résultats de l'entreprise.

SNCF RÉSEAU : 267,97€ brut

Critère performance sociale :

Qualité de vie au travail – taux de participation à la démarche ALLURE. **Atteint**

Critère performance industrielle :

Disponibilité et qualité du réseau : évolution du nombre d'événements production en 2019.
Atteinte partielle

Critère performance économique :

Marge opérationnelle (MOP). **Non atteinte**

Important - Nous vous rappelons que chaque salarié SNCF éligible à l'intéressement peut choisir entre trois options :

1. Le versement automatique est **par défaut** sur le Plan d'Épargne Groupe SNCF (PEG), défiscalisé et avec **abondement** de l'entreprise (30% pour un versement annuel inférieur à 500€) au mois de mai 2020 ;
2. Le versement **direct** sur le salaire de mai 2020 à la demande du salarié, **dans ce cas fiscalisé** ;
3. La combinaison des deux solutions en plaçant une partie de la prime sur le PEG et en percevant l'autre partie sur la paie de mai 2020.

À défaut de réponse, l'intéressement sera automatiquement placé sur le Plan Épargne Groupe (PEG) sans possibilité de rétractation.

CALENDRIER :

- 23 mars 2020 : ouverture de la campagne d'interrogation en ligne
- 23 mars 2020 : envoi par la poste des bulletins option papier
- 24 avril 2020 : date maximale de réception des bulletins d'option papier et clôture des bulletins d'option électronique
- 26 avril 2020 : date maximale de réponse en ligne

INFORMATIONS NATIONALES



REFORMES DES RETRAITES – CLAUSE A L'ITALIENNE PAR P. ESCANDE

Les avantages de la "clause à l'italienne" pour les Agents Statutaires non ADC nés après 1980.

C'est une mesure négociée par le syndicat UNSA Ferroviaire pour la SNCF, au plus fort de la grève contre la réforme des retraites. Elle devrait être introduite par un amendement et concerne les générations nées entre 1980 et 2004 pour des statutaires non ADC, qui basculeront en 2025 dans le système à points. Cette disposition s'applique en effet aux actifs qui seront à cheval sur l'actuel régime et le futur "système universel à points".

Elle garantit une meilleure prise en compte des droits acquis dans le système actuel. Il ne faut pas la confondre avec la "clause du grand-père".

La "clause à l'italienne" est une expression qui fait référence à un dispositif adopté en Italie lors de la réforme des retraites engagée en 1995. A la SNCF, les statutaires non ADC nés après 1980 cotisent aujourd'hui dans le système actuel. A partir du 1^{er} janvier 2025, ils cotiseront dans le "système universel à points". Ces salariés cumuleront donc deux sortes de pensions. Pour la première, basée sur le régime par annuités, la "clause à l'italienne" "*maintient au sens strict les droits acquis avant 2025, qui s'appliqueront dans les conditions actuelles*", explique-t-on du côté de l'exécutif.

Concrètement, le calcul des droits acquis avant le 1^{er} janvier 2025 se fera au **moment du départ en retraite**, "*sur la base du salaire des six derniers mois de la carrière*" a expliqué le 1^{er} Ministre. Ce calcul sera donc effectué sur **l'ensemble de la carrière** avec **les règles du régime spécial** (trimestres, 75%, AOD....), et non juste sur le salaire des 6 derniers mois au 31 décembre 2024, comme l'avait au départ envisagé l'ancien haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye dans son rapport rendu le 18 Juillet.

Prenons l'exemple d'un agent statutaire non ADC, Clément né en 1980 et embauché à la SNCF à 21 ans (2001). Comme Clément est né après 1973 pour obtenir une retraite à taux plein, il doit cotiser 172 Trimestres soit 43 ans.

PROJET INITIAL : Rapport Delevoye.

Pour Clément son **AOD aurait été à 61 ans et 4 mois**. Rémunération de 1655€ nets au 31 décembre 2024 (2050€ bruts), il aura cotisé 24 ans au régime spécial. $2050€ \times (24/43) \times 75\% = 41,86\%$ de 2050€ = 858,13€. A laquelle s'applique une décote de 25% soit 643,60€ bruts, soit pension nette (9,8% de cotisations) = **580,53€**. (Quel que soit l'âge de départ réel, la pension de retraite de la 1^{ère} partie de carrière n'aurait pas varié).

NEGOS UNSA FERROVIAIRE :

Pour Clément son **AOD sera à 57 ans**. Rémunération de 2200€ nets au moment de son départ en retraite à son **âge pivot de 62 ans** (2720€ bruts), il aura cotisé 41 ans **au régime spécial et au SUR**. $2720€ \times (41/43) \times 75\%$ sans décote = 71,51% de 2720€ soit 1945,07€ bruts à proratiser en fonction de son âge de départ réel, soit à 62 ans, 41 ans cotisés au total et 24 ans sur le régime spécial, donc $(24/41) \times 1945,07 = 1138,58€$ bruts, soit pension nette = **1027€**. (En fonction de l'âge de départ réel et de la rémunération des 6 derniers mois avant le départ en retraite réel, la pension de retraite de la 1^{ère} partie de carrière varie).

Grace aux négociations UNSA FERROVIAIRE, Clément va percevoir **446,47€** de plus sur sa pension nette de retraite.

L'UNSA Ferroviaire est un syndicat qui propose, qui négocie et les avancées obtenues sur la réforme des retraites et notamment l'obtention de la clause à l'italienne sont à mettre à son crédit.

INFORMATIONS NATIONALES



EFFECTIFS EN CRISE PAR P. GARCIA

Alors qu'au 31 janvier 2020, la DG Réseau IdF affiche un Effectif Disponible de 12 890 agents, l'UNSA-Ferroviaire s'inquiète des grandes difficultés de recrutements.

Le CO ne nous est plus communiqué puisqu'il est remplacé par un budget de fonctionnement.

Mais où est passé l'humain dans la gestion RH ?

Les besoins en établissement sont bien supérieurs aux embauches réalisées.

Quelles vont être les conséquences ?

Congés refusés ?

Agents démotivés ?

Augmentation des restrictions médicales et arrêts maladie ?

Postes non tenus quand ils ne sont pas tenus par l'encadrement ?

Rien qu'au mois de janvier, comment équilibrer 79 cessations auxquelles s'ajoutent 124 mutations sortantes non compensées avec seulement 71 recrutements sur notre périmètre ?

A l'UNSA-Ferroviaire, nous sommes plus qu'inquiets !

Nous notons 65 départs à la retraite de février à fin juillet...

Combien de démissions et licenciements viendront s'ajouter à ces départs ?

Il est urgent de revaloriser les contraintes de nos métiers trop souvent sous-évaluées pour pouvoir retrouver une attractivité sérieuse et améliorer nos 3% de recrutements réussis !

Certes, la garantie logement est une avancée, mais cela ne suffit pas.





VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
THETIER	Christophe	thetier.c@unsa-ferroviaire.org	PRETAT	Christian	pretat.c@unsa-ferroviaire.org
DUMONTIER	Sandrine	sandrine.dumontier.unsa@gmail.com	BERNARD	Stéphanie	stephanie.bernard@reseau.sncf.fr
BOUZID	Pascal	pascal.bouzid.unsa@gmail.com	DERAIL	Xavier	xavier.derail@reseau.sncf.fr
DENIAU NICOL	Caroline	caroline.deniau-nicol@reseau.sncf.fr	FALICON	Aline	aline.falicon@reseau.sncf.fr
GARCIA	Philippe	garcia.p@unsa-ferroviaire.org	MONTAGNE-PONSARD	Nicolas	montagne-ponsard.n@unsa-ferroviaire.org
VAUCOULEUR	Isabelle	vaucouleur.i@unsa-ferroviaire.org	STEUNOU	Thierry	titste@gmail.com
VALBOM	Alexandre	valbom.a@unsa-ferroviaire.org			

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : valbom.a@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public**
EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**
Hot-Line Juridique **Autonome** **Responsable**
METIERS **Filières** **STATUT**
 Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
 Prénom:
 Direction:
 Adresse Pro:

 Collège:
 Tél:
 Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

INFORMATIONS PRATIQUES

www.unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org